Dernière mise à jour : 9 mai 2024

ÉLECTROTECHNIQUE / ÉLECTRONIQUE / ÉLECTRICITÉ

BTS
ÉLECTROTECHNIQUE

BTS
NIVEAU 5

EN APPRENTISSAGE

2 ANS

CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS ACADÉMIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GIP FCIP ACADÉMIE DE POITIERS

SITE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

UFA du Lycée Paul Guérin - 79000 NIORT
Tel : 05 49 34 22 22
Contact : Eric Herrero – Animateur pédagogique
Silvère Métairie - DDFPT - ddfpt.paulguerin@ac-poitiers.fr

LE MÉTIER

L'activité du technicien supérieur en électrotechnique est centrée sur les secteurs de la production industrielle, du tertiaire, de l'habitat, du transport et de la distribution de l'énergie électrique.

Quel que soit l'emploi occupé par le technicien supérieur, il est amené à communiquer aussi bien en interne, avec les différents services de l'entreprise, qu'en externe avec les clients ou les fournisseurs. Sa situation dans l'entreprise l'amène à étudier, expliquer, appliquer et faire appliquer les normes et règlements en vigueur à tous stades de l'évolution d'un projet.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Étude technique et économique.
- Réalisation.
- Industrialisation.
- Planification.

INSERTION PROFESSIONNELLE

- Agent de Maîtrise Maintenance.
- Assistant Électrotechnicien.
- Chef de chantier en installations électriques.

CONDITIONS D'ACCÈS

- Être titulaire d'un baccalauréat.
- Être âgé de moins de 30 ans ou sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (autres dérogations possibles).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage, pour lequel vous pouvez être accompagné.

CALENDRIER DE LA FORMATION

- Rythme de l'apprentissage : 6 périodes de 1 à 4 semaines par mois en centre de formation de septembre à mai. Le reste en entreprise.
- Volume d'heures d'enseignement général, technologique et professionnel : 1420h.
- Sécurisation du parcours avec la possibilité de passerelle avec la voie scolaire.

Nom du certificateur : Éducation Nationale
Code RNCP : RNCP35346
Date d'enregistrement de la certification : 10-03-2021

POURSUITE D'ÉTUDES

- Licence professionnelle.
- Formation complémentaire.
- École d'ingénieurs.

DÉLAIS D'ACCÈS

Date théorique de début de formation : septembre + possibilité d'intégration en cours d'année selon le parcours du candidat.

MÉTHODES MOBILISÉES

L'apprentissage repose sur le principe de la formation partagée :

alternance entre enseignements théoriques et professionnels en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au référentiel du diplôme et laissées à l'appréciation des équipes pédagogiques de l'UFA (CCF, ponctuel, ...).

TARIFS

Entreprises privées		Fonction publique territoriale, fonction publique d'état et hospitalière	
Tarifs *:	prise en charge	Tarifs *:	prise en charge
à partir de 10108€	à 100% par les OPCO	à partir de 5500€	à 100% par le CNFPT

* Pour toutes les formations : reste à charge pour l'apprenti 0%

ACCESSIBILITÉ

Tous les établissements membres du CFA académique sont habilités à recevoir du public en situation de handicap.

Nous consulter pour une étude personnalisée par notre référente handicap.

INDICATEURS MOYENS DE LA FORMATION 2022-2023

- Réussite aux examens : 81,25 %
- Taux d'insertion : 82,00 %
- Taux de poursuite d'étude : 18,00 %
- Taux de rupture : se référer aux indicateurs présents sur notre site web www.cfa-acad-poitiers.fr

CFA ACADÉMIQUE POITIERS
Téléport 5 - LP2I 3ème étage - Avenue du Parc du Futur - 86130 Jaunay-Marigny
cfa.acad@ac-poitiers.fr

PLUS D'INFOS
cfa-acad-poitiers.fr